

■ SANTE > BRUXELLES**Des contrôles antidopage possibles dans les centres de fitness dans le courant 2019**

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un avant-projet de décret visant à mieux lutter contre le dopage parmi les sportifs amateurs, notamment ceux qui fréquentent des salles de fitness où des contrôles pourront être menés à l'avenir. Le décret, qui devrait être d'application dans le courant du premier semestre 2019, vise à permettre à l'Organisation nationale antidopage (Onad) en Communauté française de répondre à ses obligations internationales en la matière.

Aujourd'hui concentrés sur le sport de haut niveau, les contrôles de l'Onad pourront aussi cibler les disciplines pratiquées de manière libre et sans affiliation sportive, comme le fitness ou les courses à pied où le dopage est de plus en plus courant.